

n° CAS: 6159-44-0 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
Numéro CE : 208-767-5
n° CAS : 6159-44-0
Code du produit : 06440
Synonymes : Uranyl Ethanoate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1 H300
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 H330
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T+; R26/28

N; R51/53

R33

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H300+H330 - Mortel par ingestion ou par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

n° CAS : 6159-44-0

Numéro CE : 208-767-5

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après inhalation : Mortel par inhalation.
- Symptômes/lésions après ingestion : Mortel en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------------------|--|
| Protection des mains | : des gants de protection |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | : Porter un équipement de protection respiratoire |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Masse moléculaire | : 424.15 g/mol |
| Couleur | : Yellow Crystals. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Mortel en cas d'ingestion. Inhalation: Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Indications complémentaires : Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

Danger par aspiration : Non classé

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Mortel en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR (6159-44-0)

| | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/réceptier dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 3288 |
| N° ONU (IMDG) | : 3288 |
| N° ONU (IATA) | : 3288 |
| N° ONU (ADN) | : 3288 |
| N° ONU (RID) | : 3288 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S.

Proper Shipping Name (IMDG) : TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S.

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S.

Désignation officielle pour le transport (ADN) : TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S.

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|--|
| Désignation exacte d'expédition/Description (RID) | : TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. |
| Transport document description (ADR) | : UN 3288 TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S., 6.1, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 3288 TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S., 6.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| Description document de transport (IATA) | : UN 3288 TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S., 6.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS |
| Description document de transport (ADN) | : UN 3288 TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S., 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| Description document de transport (RID) | : UN 3288 TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S., 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|-------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 6.1 |
| Etiquettes de danger (ADR) | : 6.1 |



IMDG

| | |
|--|-------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : 6.1 |
| Etiquettes de danger (IMDG) | : 6.1 |



IATA

| | |
|--|-------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : 6.1 |
| Etiquettes de danger (IATA) | : 6.1 |



ADN

| | |
|---|-------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADN) | : 6.1 |
| Etiquettes de danger (ADN) | : 6.1 |



RID

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Étiquettes de danger (RID) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T5

Disposition spéciale (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : 500g

Quantités exceptées (ADR) : E4

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33

Code-citerne (ADR) : SGAH, L4BH

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 2

Special provisions for carriage - Packages (ADR) : V11

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention : CV13, CV28

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S9, S19

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Code EAC : 2X

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

- Transport maritime

| | |
|---------------------------------|----------|
| Special provision (IMDG) | : 274 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 500 g |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E4 |
| Packing instructions (IMDG) | : P002 |
| IBC packing instructions (IMDG) | : IBC08 |
| IBC special provisions (IMDG) | : B2, B4 |
| Tank instructions (IMDG) | : T3 |
| Tank special provisions (IMDG) | : TP33 |
| EmS-No. (Fire) | : F-A |
| EmS-No. (Spillage) | : S-A |
| Stowage category (IMDG) | : B |

- Transport aérien

| | |
|---|----------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E4 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y644 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1kg |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 669 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 25kg |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 676 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 100kg |
| Disposition particulière (IATA) | : A3, A5 |
| Code ERG (IATA) | : 6L |

- Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|------------|
| Code de classification (ADN) | : T5 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274, 802 |
| Quantités limitées (ADN) | : 500 g |
| Quantités exceptées (ADN) | : E4 |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EP |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 2 |

- Transport ferroviaire

| | |
|---|---------------|
| Code de classification (RID) | : T5 |
| Disposition particulière (RID) | : 274 |
| Quantités limitées (RID) | : 500g |
| Quantités exceptées (RID) | : E4 |
| Packing instructions (RID) | : P002, IBC08 |
| Dispositions spéciales d'emballage (RID) | : B4 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP10 |
| Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T3 |
| Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) | : TP33 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : SGAH, L4BH |
| Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) | : TU15 |
| Catégorie de transport (RID) | : 2 |

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|--------------------|
| Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID) | : W11 |
| Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW13, CW28, CW31 |
| Colis express (RID) | : CE9 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 60 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR is not on the REACH Candidate List

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 1023)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 1 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1 |
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |

URANYL ACETATE DIHYDRATE AR

Fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R26/28 | Très toxique par inhalation et par ingestion |
| R33 | Danger d'effets cumulatifs |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| T+ | Très toxique |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit